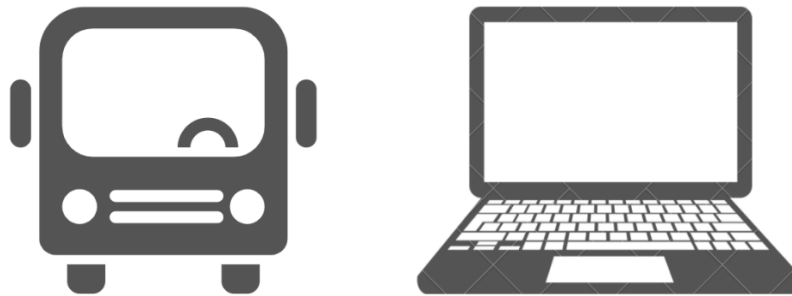


# NUMERIBUS

---



## *Se rapprocher de chez vous pour vous rapprocher du numérique*

---

*NUMERIBUS est un Espace Public Numérique (EPN) itinérant visant à lutter contre l'illectronisme en Corse.*

*Il s'agit de fournir les outils nécessaires à des publics éloignés du numérique, tant au niveau des compétences que des usages, grâce à des formations directement offertes dans leurs communes de résidence.*

*La mise en place de ces bus itinérants a pour principal objectif de garantir une offre d'inclusion, voire de médiation numérique aux publics les plus isolés et les plus empêchés.*

*En favorisant l'apprentissage et en développant les usages, ce dispositif contribuera à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine sur l'île.*

---

## Sommaire

<b>1. L'impérieuse nécessité d'un numérique plus inclusif.....</b>	<b>3</b>
1.1 Une fracture numérique toujours plus béante.....	3
1.2 La dématérialisation des démarches administratives d'ici mai 2022 : un défi pour l'égalité .....	5
<b>2. L'itinérance : un levier opportun d'inclusion numérique .....</b>	<b>7</b>
2.1 Une stratégie nationale pour un numérique inclusif à consolider .....	7
2.2 Une action insulaire propice à la mise en d'œuvre d'un outil itinérant.....	9
<b>3. NUMERIBUS : « se rapprocher de chez vous pour vous rapprocher du numérique » .....</b>	<b>11</b>
3.1 Principes et fonctionnement .....	11
3.2 La possibilité de compléter NUMERIBUS avec NUMERITRAIN ? .....	13
3.3 La faisabilité opérationnelle et financière de NUMERIBUS.....	14
<b>Annexe 1 : Carte des micro-régions en Corse.....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 2 : Carte des Espaces Publics Numériques (EPN) en Corse.....</b>	<b>18</b>

## 1. L'impérieuse nécessité d'un numérique plus inclusif

### 1.1 Une fracture numérique toujours plus béante

Selon l'enquête « Individus » réalisée par le Baromètre Corse numérique 2019<sup>1</sup>, un niveau d'appropriation particulièrement inégal se dessine concernant les outils numériques au sein de la population corse.

- Sur l'ensemble du territoire national, il est intéressant d'observer une stagnation, voire un léger recul, s'agissant du nombre de personnes déclarant utiliser Internet. 85 % des insulaires interrogés déclarent recourir à Internet, y compris sur téléphone mobile en 2019. Ce chiffre s'élevait à 90 % au cours des enquêtes réalisées pour l'édition 2016 du Baromètre Corse numérique. Les individus déclarant ne jamais utiliser Internet passent ainsi de 10 à 15 % des enquêtés en l'espace de seulement trois ans. **Une certaine baisse de la connectivité semble s'amorcer** : l'accroissement constant du nombre d'individus connectés à Internet depuis le milieu des années 2000 a cessé. Il s'agit d'une augmentation inquiétante de l'illectronisme sur l'île.
- En Corse, la fréquence d'utilisation d'Internet accuse un certain écart avec celle observée au niveau national. En Corse, la proportion d'individus se connectant à Internet est inférieure de 3 points (85% contre 88%) à la moyenne nationale. Ce décalage se confirme *de facto* sur la part des personnes déclarant se connecter quotidiennement (73 % en Corse contre 78 % au niveau national).
- Ce hiatus s'explique principalement par les deux variables déterminant, de manière générale, la fréquence et la compétence des usages numériques : **l'âge et le niveau de diplôme**. En Corse, la part des moins de 20 ans est inférieure à celle de la France entière et celle des 40-80 ans est plus importante avec une surreprésentation des retraités. S'ajoute à cette spécificité démographique, la part des non-diplômés, plus élevée en Corse qu'au niveau national, y compris chez les jeunes.
- Les résultats de ce baromètre attestent des difficultés rencontrées sur l'île concernant les usages numériques. Si l'illectronisme individuel semble toucher d'abord **les personnes âgées** (81 % des 15 % des personnes considérées comme « non-internautes » ont plus de 60 ans), ce fléau frappe aussi **les moins-diplômés** (20 % seulement des non-diplômés se connectent contre 90 % des titulaires du baccalauréat). Une troisième variable, celle du **genre**, semble aussi se superposer : 56 % des hommes se déclarent autonomes face aux outils numériques contre 40 % des femmes.

<sup>1</sup> Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse, « Baromètre Corse Numérique 2019 », 2020

- Ces profondes disparités, concernant les usages numériques, forment deux publics à cibler en priorité, selon la segmentation des répondants par profil-type : les « **éloignés du numérique** » (23 % des connectés) et les « **non-internautes** » (15 % de l'échantillon).
- Ces données appellent à une amplification et à un élargissement de notre politique d'inclusion et de médiation numérique vers des dispositifs innovants et agiles. Il est essentiel de poursuivre et de renforcer ce travail d'émancipation de chacune et de chacun dans le cadre d'une transformation numérique vertueuse et choisie, plutôt que subie.
- De plus, le premier confinement dans le contexte de la crise sanitaire, de mars à mai 2020, a souligné, avec une acuité renforcée, l'importance des outils numériques, et plus particulièrement des réseaux sociaux, pour continuer à créer du lien et faire corps avec la société.

## 1.2 La dématérialisation des démarches administratives d'ici mai 2022 : un défi pour l'égalité

La crise sanitaire, et plus particulièrement le premier confinement, ont sensiblement accru **la numérisation de pans entiers de l'activité sociale**, et donc les risques de décrochage à cet égard. Cette difficulté est d'autant plus pressante au niveau des relations entre administrations et administrés.

- Lancé par le Gouvernement en 2017, **le programme Action Publique 2022<sup>2</sup>** fait de la transformation numérique du service public un des axes majeurs de ses réformes. L'un des objectifs les plus ambitieux en la matière, fixé par le Président de la République lui-même, demeure la dématérialisation des 250 démarches administratives les plus usuelles d'ici mai 2022.
- Accélééré par la crise sanitaire actuelle, le processus de numérisation reste toujours l'un des engagements majeurs en matière de simplification de l'action publique, réaffirmé au cours du 5<sup>ème</sup> Comité Interministériel de la Transformation Publique (CITP) le 5 février 2021. A cette date, l'observatoire de la qualité des démarches en ligne constatait que 75 % des démarches ciblées étaient déjà réalisables en ligne.
- Déjà amorcée par **le Plan France Numérique 2012** (2008-2012) et la politique de numérisation portée par le Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (2012 – 2017), cette généralisation de la dématérialisation des services publics est susceptible de comporter un **risque majeur de rupture d'égalité devant le service public**. Mis en évidence par un rapport d'information, réalisé au nom de la mission d'information « Illectronisme et inclusion numérique » au Sénat en septembre 2020<sup>3</sup>, être exclu du numérique représente une situation de plus en plus handicapante dans une société toujours plus numérisée.
- Il est alors urgent de ne pas laisser ce tournant numérique, largement plébiscité par la population, externaliser la complexité administrative et le coût des opérations vers les usagers, comme l'a alerté le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de 2019<sup>4</sup>. **Le risque d'apparition de conditionnalités implicites à l'accès à certains droits notamment sociaux** (comme l'aide au logement à travers le site caf.fr) nécessite des actions ambitieuses en matière d'inclusion et de médiation numérique.

<sup>2</sup> [Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, « Programme Action Publique 2022 », 2017](#)

<sup>3</sup> [Rapport de la mission d'information « Illectronisme et inclusion numérique », Sénat, 2020](#)

<sup>4</sup> [Inspection Générale des Affaires Sociales, « Garantir un numérique inclusif : les réponses apportées par les opérateurs de la protection sociale », 2019](#)

- L'enjeu est d'écartier au maximum la perspective d'**une société d'administrés « à deux vitesses »**, où les exclus du numérique ne pourraient bénéficier de la totalité des offres de service public à la différence des « inclus » dotés de compétences et d'équipements en la matière. Démographique, socio-professionnelle, territoriale, genrée, cette fracture numérique risque de se doubler d'une distinction entre deux catégories d'administrés, et donc de citoyens.
- Dans cette perspective, il est urgent d'**amplifier et de renouveler les stratégies déjà mises en œuvre**, que ce soit au niveau national, avec le déploiement de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, ou au niveau insulaire, avec la démarche **Ambizione Digitale**<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> [Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de la Corse, « La Démarche Ambizione Digitale », 2017](#)

## 2. L'itinérance : un levier opportun d'inclusion numérique

### 2.1 Une stratégie nationale pour un numérique inclusif à consolider

- Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique mettent en œuvre **une stratégie nationale de lutte contre la fracture numérique**<sup>6</sup>.
- 250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et à proximité de leur lieu de résidence.
- Trois axes structurent cette stratégie :
  - **Premier axe :**
    - Outiller et former les aidants (notamment les travailleurs sociaux, bénévoles, agents de service public) qui accompagnent ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas devenir autonomes avec les outils numériques et apportent des réponses aux urgences dites « numériques », comme par exemple, une déclaration de revenus à la Caisse d'Allocations Familiales avant la date butoir.
  - **Deuxième axe :**
    - Proposer aux publics qui le peuvent et le veulent de se former avec des professionnels référencés et à proximité de chez eux en finançant ces formations et en soutenant la multiplication des lieux accueillant ce type d'activité, tels que les Espaces Publics Numériques (EPN), tiers-lieux, France Services, bibliothèques ou encore centres sociaux.
    - 4000 conseillers numériques France Services formés proposant des ateliers d'initiation au numérique sur l'ensemble.
  - **Troisième axe :**
    - Soutenir les initiatives des collectivités territoriales qui constituent l'échelon idoine de mise en œuvre d'actions cohérentes et coordonnées en faveur des habitants et adaptées à leurs besoins spécifiques.

---

<sup>6</sup> Société Numérique, « Stratégie nationale pour un numérique inclusif », 2018

- Des outils d'inclusion numérique dont l'efficacité est parfois contestée.
- Concernant les principaux leviers mis en place dans le cadre de la politique nationale d'inclusion numérique, le rapport public annuel 2021 de la Cour des Comptes<sup>7</sup> a constaté des « résultats peu probants » :
    - **Le Pass Numérique** est un document remis à tout individu en difficulté face au numérique pour l'orienter vers un lieu de médiation numérique à proximité. Selon le besoin, ce pass donne accès à 5 ou 10 ateliers de formation encadrés.  
Lancés officiellement en 2020, ce sont 2 millions de Pass Numériques qui sont déployés au niveau national pour accompagner 400.000 personnes.  
Il n'existe pas encore, à proprement parler, d'évaluation de l'efficacité de cet instrument. Les retours d'expérience des premiers déploiements demeurent, à l'heure actuelle « *peu convaincants* ». Les commanditaires éprouveraient de sérieuses difficultés à « *définir le public cible et à l'atteindre effectivement* ».  
Le rapport fait également état de « *la réticence de certains acteurs de la médiation numérique, majoritairement associatifs, à l'idée de rendre leurs services payants via la facturation des services d'accompagnement* ».  
Enfin, des difficultés de suivi et d'évaluation de l'impact concret des Pass Numériques pour leurs bénéficiaires traverseraient une partie des retours d'expériences, en dépit de certains succès de l'outil en parallèle.
    - **MEDNUM** est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif rassemblant des professionnels de la médiation numérique et de l'innovation sociale pour mutualiser leurs efforts et coordonner leurs actions.  
Le démarrage de cette structure étant terminé, la présence de l'État à son conseil d'administration apparaîtrait aujourd'hui « *inutile* ».  
Alors que le nombre de personnes « *éloignées du numérique* » demeure préoccupant, « *un changement d'échelle des actions d'inclusion numérique est indispensable* » et nécessite l'appui et le soutien « *d'acteurs et de circuits de financement* » plus agiles et plus souples, pour être en capacité de répondre « *massivement, rapidement et simplement* ».
    - **Les 10 000 lieux de médiation numérique** pour accompagner chacun dans l'apprentissage du numérique dont 1800 tiers lieux, espaces partagés visant à contribuer à la redynamisation des territoires urbains comme ruraux.

<sup>7</sup> Cour des Comptes, « Le rapport public annuel 2021 », 2021



Ces lieux consacrés ou partagés souffrent régulièrement d'un manque de visibilité et de politiques de communication qui nécessitent d'être amplifiées et soutenues.

En Corse, c'est surtout le Fab Lab de Corte qui a acquis une large notoriété.

## 2.2 Une action insulaire propice à la mise en œuvre d'un outil itinérant

- Une participation active de la Collectivité de Corse à la dynamique nationale
  - Dès octobre 2019, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt National concernant la deuxième promotion « **Territoires d'Actions pour le Numérique Inclusif** » (TANI)<sup>8</sup>, organisé par **la Mission Société Numérique**, la candidature de la Collectivité de Corse a été retenue. La Corse bénéficie ainsi de cette labellisation permettant l'accès à un soutien humain et professionnel de la Mission Société Numérique dans l'élaboration de stratégies numériques locales.
  - Sa contribution active à la stratégie nationale s'est récemment amplifiée avec les dépôts de deux candidatures aux dispositifs du **plan France Relance** en matière d'inclusion numérique, approuvés par l'Assemblée de Corse lors de sa session ordinaire du 29 et 30 avril 2021<sup>9</sup>.
    - La première concerne l'**Appel à Manifestation d'Intérêt National** dans le cadre de l'axe 1 « conseillers numériques » du programme « **Inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme** » du **plan France Relance**, proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). L'objectif est le recrutement de **deux « conseillers numériques »** au sein de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique.
    - La deuxième concerne l'**Appel à Manifestation d'Intérêt National Hub Numérique Inclusif** de la Banque des Territoires, avec trois objectifs :
      - L'animation et la structuration de l'écosystème de la médiation numérique ;
      - La professionnalisation et la formation des animateurs ;
      - L'accompagnement et l'ingénierie en direction des espaces de médiation numériques.
- Une stratégie pour l'inclusion numérique spécifique à la Corse

---

<sup>8</sup> [Collectivité de Corse, « Candidature de la Collectivité de Corse - Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif » », 2019](#)

<sup>9</sup> [Collectivité de Corse, Rapport n°124 « Candidatures aux dispositifs du plan France Relance numérique dans le cadre de la politique de transformation et d'aménagement numérique de la Collectivité de Corse, séance ordinaire du 29 et du 30 avril 2021, 2021](#)

- La Collectivité de Corse dispose également de sa propre politique en matière d'inclusion et de médiation numériques, adaptée aux spécificités de son territoire dans le cadre de la démarche « **Ambizione Digitale** ».

- Dès 2011, la Collectivité Territoriale a organisé annuellement les « **Assises de la Médiation Numérique** » dans le cadre des travaux du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.
- La mise en place, sur le temps long, de politiques d'accompagnement en faveur de la médiation numérique sur la plupart des structures dédiées et mobilisées en Corse.
- L'intégration du « **numérique inclusif** » comme l'une des trois ambitions fondatrices du **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique – Smart Isula**<sup>10</sup>.

Sa note d'étape précise l'objectif de « *favoriser l'émergence d'une île inclusive au sein de laquelle chaque Corse pourra trouver sa place, s'émanciper, activer des solidarités. Cela passe par l'accompagnement de tous aux usages numériques afin de développer une capacité d'agir et de transformer la société sans en être exclu. Cet enjeu majeur est souligné par l'indice de fragilité numérique de l'île et accentué par la crise sanitaire liée à la COVID-19* ».

Le document finalisé serait mis à l'examen de l'Assemblée de Corse courant septembre 2021.

- A l'occasion d'une journée de travail sur la médiation et l'inclusion numériques du 13 février 2020, la création d'un Espace Public Numérique itinérant pour parcourir les territoires les plus enclavés de la Corse fait déjà partie des 6 propositions de projets avancées<sup>11</sup>.
  - Une dizaine de mesures, comprises dans le volet « **Salvezza** » du **Plan « Salvezza è Rilanciu »**, adopté le 26 novembre 2020 par l'Assemblée de Corse<sup>12</sup>, concernent directement les usages numériques en réponse aux enjeux de la crise sanitaire comme :
    - Le soutien aux espaces de médiation numérique insulaires (mesure 5.7) ;
    - La dotation d'outils numériques des plus démunis (mesure 5.8).
- Un tissu associatif multiple et fourni met en œuvre au quotidien la politique insulaire d'inclusion et de médiation numériques.

- Actuellement, **une trentaine de structures**, publiques comme associatives, contribuent à l'apprentissage du numérique, dont 23 structures de type Espace Public Numérique, 4 Fab Labs et une dizaine d'espaces numériques. Les plus connues sont EMAHO et ALPHA présentes dans le pays bastiais, le Fab Lab de Corte ou encore le Falep 2A en Corse-du-Sud.

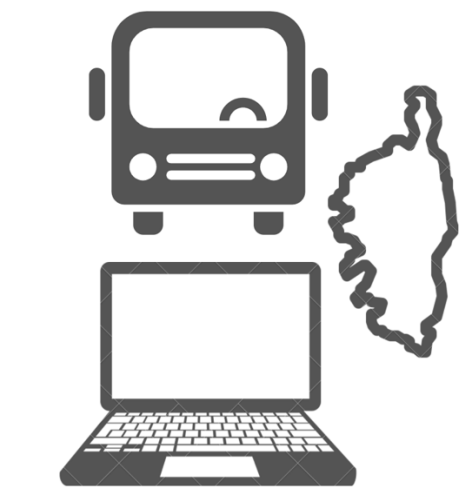
<sup>10</sup> Collectivité de Corse, « Les projets du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique », 2019

<sup>11</sup> Collectivité de Corse, Smart Isula, « Retour sur la journée de travail sur la médiation et l'inclusion numérique, 13/02/2020

<sup>12</sup> Collectivité de Corse, Rapport n°374 « portant sur l'adoption du volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » (Acte I), séance ordinaire du 26 et du 27 novembre 2020, 2020

- Certains acteurs expérimentent de nouvelles approches en matière d'inclusion et de médiation numériques pour davantage atteindre les publics ciblés.
- C'est notamment le cas de la campagne itinérante de médiation et d'inclusion numériques, menée récemment par l'association Falep 2A dans la micro-région de l'Alta Rocca.
- L'objectif est de proposer **une offre** de formation et d'accompagnement, **à proximité des publics les plus éloignés des usages numériques**. Le principe d'itinérance permet de réaliser cette ambition.

### 3. NUMERIBUS : « se rapprocher de chez vous pour vous rapprocher du numérique »



#### 3.1 Principes et fonctionnement

- Cet **outil itinérant** permet de lutter directement contre le phénomène d'« assignation à résidence », particulièrement subi par les segments de la population les plus âgés et les moins diplômés, habitants, le plus souvent, dans des communes rurales. Ce sont principalement les publics cibles de la stratégie d'inclusion numérique.
- Il est question de **compléter l'approche traditionnelle, plus statique**, à savoir l'organisation d'ateliers dans des lieux consacrés de médiation numérique qui demeurent fixes dans leur localisation, **vers une approche plus mobile et plus dynamique**.
- **La philosophie générale de ce nouvel Espace Public Numérique (EPN)** : il ne s'agit plus d'offrir des formations dans des lieux définis et solliciter le déplacement des administrés ciblés mais au

contraire de **proposer une offre de proximité qui se rapproche elle-même des publics que les médiateurs souhaitent atteindre**. C'est ce qui gouverne le principe de l'itinérance.

- Grâce au déploiement de **bus équipés** du matériel informatique adéquat et de professionnels référencés, il s'agit de consolider les politiques actuellement menées pour lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme par :
  - L'abaissement significatif des coûts (argent, temps, énergie, psychologique) relatifs au déplacement vers un lieu de médiation ;
  - L'élargissement conséquent des publics bénéficiaires de ces ateliers de formations en incluant et en atteignant l'ensemble des publics les plus isolés et les plus empêchés dont le déplacement est parfois impossible ;
  - L'affinage des publics ciblés, résidant pour une large part, dans les territoires éloignés ou enclavés, notamment dans les communes rurales ;
  - La couverture intégrale en matière de dispositifs d'inclusion et de médiation numériques sur l'ensemble des micro-régions du territoire corse dont certaines « zones blanches » demeurent à l'écart de la répartition géographique actuelle des Espaces Publics Numériques existants, essentiellement concentrés sur les plus gros bassins de vie. Des zones tels comme le Liamone, les Deux Sevi, le Filosorma ou encore le Fiumorbo restent éloignées de ces structures, tout comme la quasi-totalité de l'Extrême Sud (Prunelli, Taravo, Alta Rocca, Freto, Rocca) (annexe 2).
- Concernant la mise en œuvre du dispositif, il s'agirait de :
  - Coordonner et structurer l'ensemble de l'écosystème pour **déployer une stratégie d'ensemble concernant le NUMERIBUS**, pilotée par la Collectivité de Corse et aidé par l'ensemble des initiatives associatives (environ 80 %) comme publiques (environ 20 %) émanant d'intercommunalités comme de communes ;
  - Adopter une approche par micro-région et/ou bassin de vie en attribuant les missions de formations itinérantes et l'ensemble du matériel nécessaire (véhicule, équipements informatiques) aux acteurs de la micro-région et/ou du bassin de vie concernés (annexe 1) ;
  - Développer des itinéraires ajustés à chaque micro-région et/ou bassin de vie en sollicitant les mairies des communes concernées pour un accueil le plus adapté possible (place de stationnement, locaux municipaux nécessaires pour certaines formations, cafés du village pour certains échanges) ;
  - Adapter la chronologie de ces déplacements aux besoins de l'atelier choisi en matière d'heures nécessaires de formation ;
  - Lancer une campagne de communication pilotée par la Collectivité de Corse en partenariat avec les communes et les intercommunalités ciblées et les structures de formation sollicitées.

### 3.2 La possibilité de compléter NUMERIBUS avec NUMERITRAIN ?

- Conformément à la logique de l’itinérance, il peut être également envisageable, en complément de l’initiative de NUMERIBUS, d’envisager un « **NUMERITRAIN** ».
- Dans le cadre d’un éventuel partenariat avec **les Chemins de Fer de la Corse (CFC)**, il s’agirait de proposer des journées dédiées à la médiation et l’inclusion numériques aux communes les plus enclavées, dans leurs gares , à l’aide d’un train équipé en personnel médiateur et en matériel informatique.
- Le principal avantage de l’utilisation du train pour un EPN itinérant est l’amortissement immédiat du coût relatif à l’achat, à la récupération et à l’entretien de véhicules par micro-région ou bassin de vie. La flotte en matière de trains est déjà initialement constituée.
- Parallèlement, une initiative itinérante circulant dans les territoires les plus enclavées à l’aide d’un NUMERITRAIN peut donner **des gains de visibilité et de promotion** des gares et des trains à ces populations. A travers ces formations et ces ateliers, l’enjeu est aussi celui de valoriser le train comme mode de transport alternatif pour les trajets intra-insulaires, plus écologiquement responsable que le recours encore massif à l’automobile individuelle. De plus, grâce à ce partenariat, il serait tout autant question d’inclure les CFC dans le processus généralisé de modernisation et transformation numérique des infrastructures.
- Toutefois, les potentialités d’atteindre les publics cibles de la stratégie d’inclusion numériques s’avèrent plus restreintes que celles relatives au NUMERIBUS. En effet, un éventuel NUMERITRAIN pourrait seulement accéder aux communes desservies par la voie ferroviaire, à la différence d’un NUMERIBUS pouvant atteindre l’ensemble des communes, toutes desservies, par principe et par nécessité, par la voie routière.

### 3.3 La faisabilité opérationnelle et financière de NUMERIBUS

- Sur le plan politique et organisationnel, ce dispositif d'ateliers itinérants de formation en matière de médiation et d'inclusion numériques, s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la **Direction de la Transformation et de l'Aménagement du Numérique de la Collectivité de Corse** à travers :
- **Le recrutement de 2 conseillers numériques** au sein de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt National, concernant l'axe 1 « conseillers numériques » du programme « Inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme » du plan France Relance. Ces deux Emplois à Temps Plein (ETP) seront notamment chargés d'assurer, en coordination avec le futur hub Numérique Inclusif « **Hub Corsica** », de « l'organisation d'ateliers/formations, accompagnement des structures dans leurs activités, aide à l'animation du réseau des aidants numériques corses » ;
  - Ces missions rejoignent d'ailleurs l'un des trois objectifs de **l'Appel à Manifestation d'Intérêt National Hub Numérique Inclusif** de la Banque des Territoires, à savoir, l'animation et la structuration de l'écosystème de la médiation numérique. Il s'agit de constituer une structure pérenne pour créer ce pôle insulaire, rassemblant autour de la Collectivité de Corse, les acteurs de la médiation et de l'inclusion numériques. A cette fin, « **Hub Corsica** » prendra la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), par et pour les structures privées et publiques de médiation et d'inclusion numérique présentes sur l'île, à l'automne 2021 ;
  - A plus petite échelle, dès le mois d'avril 2021, 22 autres acteurs (4 associations, 4 établissements publics intercommunaux et 12 communes) se sont présentés candidats à **l'Appel à Manifestation d'Intérêt National** dans le cadre de l'axe 1 « conseillers numériques » du programme « **Inclusion numérique pour la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme** » ;
  - **Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN)** en cours de finalisation, dont l'un des trois piliers concerne les mesures relatives à un « numérique inclusif » ;
  - Ainsi, un dispositif comme NUMERIBUS appelle autant la formation d'un écosystème cohérent et articulé concernant la médiation numérique avec une couverture territoriale organisée par des itinéraires par micro-région et bassin, que l'ambition plus générale d'amplification et de renforcement des politiques menées en matière d'inclusion et de médiation numériques sur l'île.

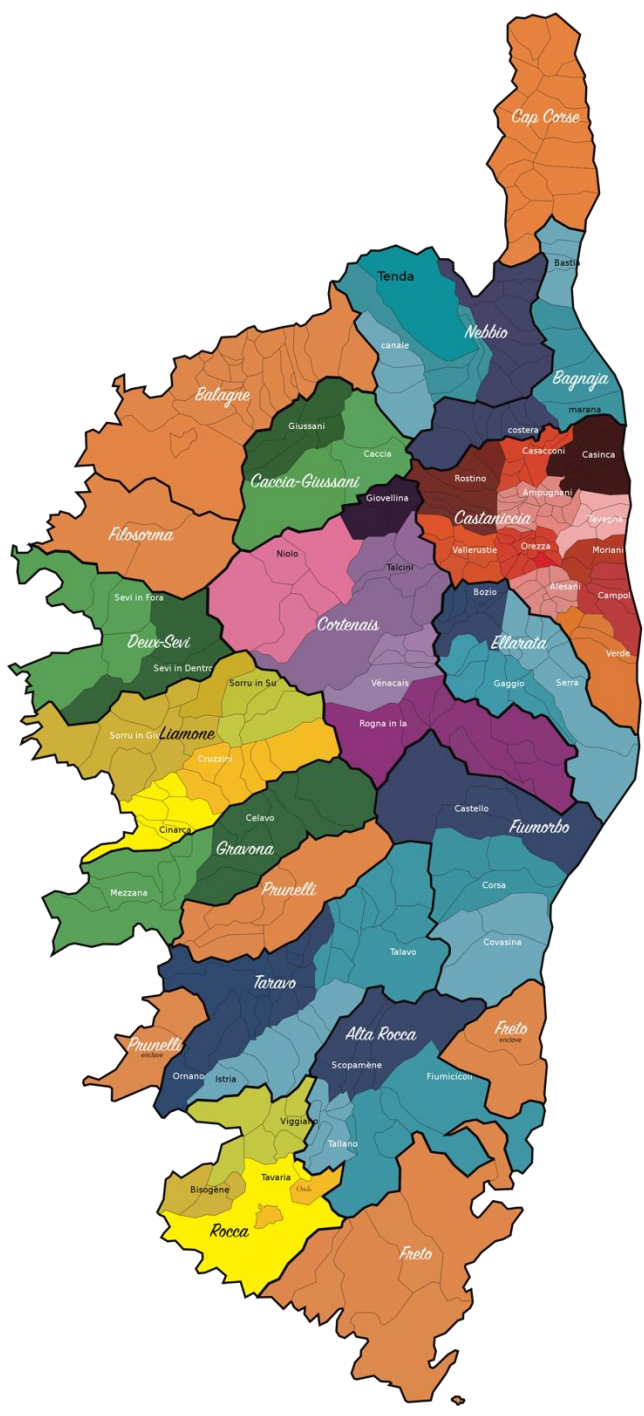
- Sur le financement de ce dispositif innovant, la convergence entre ses propres objectifs et ceux de la Collectivité de Corse dans ce champ d'intervention, offre une grande faisabilité financière.
- La majorité des coûts de ces opérations itinérantes serait directement prise en charge par les dotations financières prévues dans les deux Appels à Manifestation d'Intérêt National, prévus par le Plan France Relance ;
- Des leviers financiers sont attendus en la matière :

Type de dispositif	Contribution attendue par le dispositif du Plan France Relance	Contrepartie de la Collectivité de Corse
AMIN - « Hub pour un numérique inclusif » de la Banque des Territoires	250 000 à 300 000 € (selon bonification)	Une contrepartie est souhaitée toutefois celle-ci peut s'envisager directement ou par les actions de la CDC engagées en matière d'inclusion numérique.  NUMERIBUS pourrait faire partie de ces actions en contrepartie.
AMIN - Opération « conseiller numérique » de l'ANCT pour la CDC	100 000 € sur 2 ans (25 000 € par conseiller numérique par an)	Aucune contrepartie exigée.
AMIN - Opération « conseiller numérique » de l'ANCT pour certaines communes et associations candidates	Contribution encore à définir. Il pourrait s'agir de 15 conseillers supplémentaires.	Aucune contrepartie exigée.

- D'autres coûts sont toutefois à prendre en compte et à évaluer :
  - La pérennisation des opérations « conseillers numériques » au bout des deux années de financement par le Plan France Relance ;
  - L'achat, la récupération et l'entretien de véhicules par micro-région ou bassin de vie. Des cofinancements avec les communes et les intercommunalités concernées sont à envisager ;
  - L'achat, la récupération et la maintenance d'équipements informatiques idoines pour la réalisation de ces ateliers itinérants.



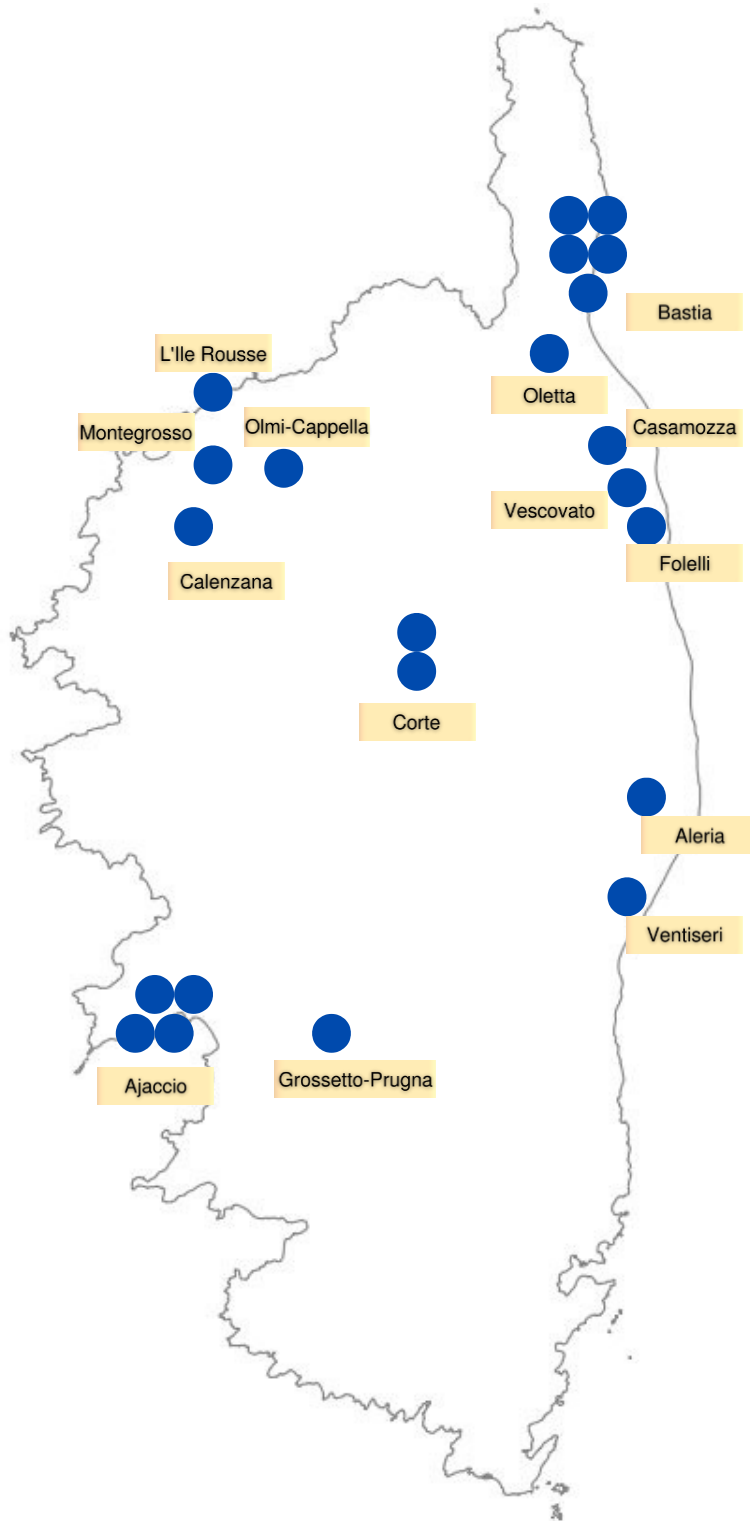
**Annexe 1 : Carte des micro-régions en Corse**



Source : Carte des microrégions en Corse



## Annexe 2 : Carte des Espaces Publics Numériques (EPN) en Corse



Source : Cartographie des Etablissements Publics Numériques (EPN) de Corse